

La date en latin

MENSIS, IS, m :

Saisons :	Nom du mois en latin :	Nom du mois en français :	Signification :
Hiems, hiemis, f :	DECEMBER, BRIS, m	
	IANVARIVS, II, m	
	FEBRVARIVS, II, m	
Ver, veris, n :	MARTIVS, II, m	
	APRILIS, IS, m	
	MAIVS, II, m	
Aestas, tatis, f :	IVNIVS, II, m	
	QVINTILIS, IS, m,	
	SEXTILIS, IS, m	
Autumnus, i, m :	SEPTEMBER, BRIS, m	
	OCTOBER, BRIS, m	
	NOVEMBER, BRIS, m	

1. Sachant que l'année romaine compte 12 mois comme la nôtre, au moment où les noms des mois ont été donnés, quand commençait la nouvelle année ?
2. Deux mois ont changé de nom, l'un en 44 avant J.C, l'autre en 8 avant J.C. : lesquels ? Quel nom ont-ils reçu ? Pourquoi ?

DIES, DIEI, m :

Hebdomas, adis, f	Nom du jour en latin :	Nom du jour en français :	Signification
	DIES LVNAE	
	DIES MARTIS	
	DIES MERCVRII	
	DIES IOVIS	
	DIES VENERIS	
	DIES SATVRNI	
	DIES DOMINICA	

Attention : cette division en jour de la semaine est tardive (vers le III^e siècle après J.C.) et d'usage populaire. A l'époque classique, on ne l'utilise pas : on se repère dans le mois différemment, en fonction de **trois périodes de durée inégale achevées par un jour précis, les Calendes, les Nones et les Ides.**

Se repérer dans le temps :

Passé	Présent	Futur
HERI	HODIE	CRAS

Les différents calendriers :

- **Avant César**, l'année (dite de Numa) a 355 jours répartis en 12 mois lunaires. Or l'année lunaire n'est pas identique à l'année solaire. Par conséquent, le Grand Pontife (Pontifex Maximus), qui est en charge de la vie religieuse et rédige le calendrier, ajoute, tous les deux ans, un mois intercalaire dont il fixe la durée (environ une vingtaine de jours) pour compenser le retard pris. Mais pendant les guerres civiles, ce système se dérègle car les Pontifes négligent leurs fonctions.
- Du coup, **en 46 avant J.C., Jules César**, qui exerce alors à la fois les charges de dictateur et de Pontifex Maximus, institue un nouveau calendrier, solaire, se basant sur la révolution de la terre autour du soleil en 365,2422 jours. Dès lors est née l'année de 365 jours avec un jour supplémentaire tous les 4 ans (intercalé entre le 24 et le 25 février) : c'est le **CALENDRIER JULIEN**. Voici ce que rapporte l'historien Suétone :

"Se consacrant ensuite à la réorganisation de l'Etat, César réforma le calendrier, où depuis longtemps, par la faute des pontifes qui abusaient des jours intercalaires, s'était introduit un tel désordre que les fêtes des moissons ne tombaient plus en été ni celles des vendanges, en automne ; réglant l'année sur le cours du soleil, il décida qu'elle aurait trois cent soixante-cinq jours, que le mois intercalaire serait supprimé et que l'on intercalerait seulement un jour tous les quatre ans. "

Suétone, Vie des douze Césars, César XL

Légèrement modifié au XVI^e siècle, ce système est encore le nôtre.

Ce calendrier toutefois se distingue du nôtre dans **la façon de compter les années, car son point de départ est la fondation de Rome (753 avant J.C.) : AB URBE CONDITA**, et de se repérer dans le mois, en fonction des Calendes, Ides et Nones. **Pour transposer notre année dans ce calendrier, il faut donc lui ajouter 753**.

- C'est en 1582 qu'à l'instigation du pape Grégoire XIII naît le CALENDRIER GREGORIEN, avec comme point de départ l'année de la naissance du Christ : ANNO DOMINI. C'est le nôtre.

Le calcul du quantième d'un mois, ou « On est le combien ? »

Il s'effectue à reculons à partir du jour des Nones = NONAE, ARUM, f, ou des Ides = IDUS, UUM, f ou des Calendes = KALENDAE, ARUM, f.

Les Calendes tombent toujours le premier jour du mois. Ce jour-là, les pontifes annonçaient la date des fêtes mobiles du mois, et les débiteurs devaient payer leurs dettes inscrites dans les livres de comptes, les **calendaria**.

Par contre, **la date des Nones et des Ides varie selon le mois, mais il y a toujours 8 jours d'Ides**.

Le principe est le suivant :

- **une fois passé le jour des Calendes**, on compte les jours à rebours du jour des Nones qui compte 1. Ainsi l'avant-veille des Nones est le 3^e jour (et non le 2^e jour) avant les Nones. La période des Nones dure entre 4 et 6 jours, selon le mois : les mois de Mars, Mai, Juillet et octobre ont 6 jours de Nones, tous les autres en ont 4. La veille des Nones s'appelle toujours **Pridie Nonas**.

- **Une fois passées les Nones**, on compte les jours **à rebours du jour des Ides** en appliquant le même principe que précédemment. La période des Ides dure toujours 8 jours, quel que soit le mois, et se termine donc soit le 13, soit le 15 du mois (dans notre façon de compter). La veille des Ides s'appelle toujours *Pridie* (ante) *Idus*.
- **Une fois passées les Ides**, on compte **à rebours du jour des Calendes du mois suivant** : ainsi le dernier jour du mois est-il toujours la veille des Calendes du mois suivant, ***Pridie Kalendas***. Par contre, le nombre total de jours entre les Ides du mois en cours et les Calendes du mois suivant varie selon le nombre de jours dans le mois, qui est le même que dans notre calendrier.

Pour exprimer le compte à rebours, on utilise :

1. l'expression **ante diem**, qu'on abrège a.d. : diem est à l'**accusatif masculin singulier** ;
2. accompagné d'un **adjectif numéral ordinal** accordé à l'**accusatif masculin singulier** et compris entre troisième au minimum et dix-neuvième au maximum, ce qui donne en latin :

19e	18e	17e	16e	15e	14e	13e	12e	11e	10e	9e	8e	7e	6e	5e	4e	3e
XIX	XVIII	XVII	XVI	XV	XIV	XIII	XII	XI	X	IX	VIII	VII	VI	V	IV	III
undevicesimum	duodevicesimum	septimum decimum	sextum decimum	quintum decimum	quartum decimum	tertium decimum	duodecimum	undecimum	decimum	nonum	octavum	septimum	sextum	quintum	quartum	tertium

Remarque : les adjectifs numéraux ordinaux appartiennent à la première classe, type bonus, a, um.

3. suivi du **jour repère à l'accusatif féminin pluriel** : *Kalendas / Nonas / Idus*
4. accompagné de l'**adjectif fait sur le nom du mois** accordé à l'**accusatif féminin pluriel** :

Adjectifs de 1 ^{ère} classe type bonus, a, um	Adjectifs de 2 ^{ème} classe type omnis, e
Januarias	Apriles
Februarias	Septembres
Martias	Octobres
Maias	Novembres
Junias	Decembres
Julias	
Augustas	

Cas particuliers :

- **Veille des jours repères** :

On remplace dans la formule « ante diem + adj. num. ord. » par **pridie** (la veille). La suite ne change pas.

- **Jours repères eux-mêmes** :

On utilise dans ce cas **le nom du jour repère à l'ablatif féminin pluriel** (ablatif de l'expression du moment précis dans le temps) : *Kalendis, Nonis, Idibus* accompagné de **l'adjectif du mois accordé lui aussi à l'ablatif féminin pluriel** : *Januariis, Februariis, Martiis, Aprilibus, Maiis, Juniiis, Juliiis, Augustis, Septembribus, Octobribus, Novembribus, Decembribus*.

Pour résumer, on peut faire le tableau suivant :

	MARS, MAI, JUILLET, OCTOBRE : 6 jours de Nones, 31 jours	JANVIER, AOÛT, DECEMBRE : 4 jours de Nones, 31 jours	AVRIL, JUIN, SEPTEMBRE, NOVEMBRE : 4j. Nones, 30 j.	FEVRIER : 4 jours de Nones, 28 jours
1	Kalendis Martiis/ Mais / Juliis /Octobribus	Kalendis Januariis / Augustis / Decembribus	Kalendis Aprilibus/ Juniis/ Septembribus/Novembribus	Kalendis Februariis
2	VI - ante diem sextum Nonas Martias/ Maias/ Julias/ Octobres	IV - a.d. quartum Nonas Januarias/Augustas/Decembres	IV - a.d. quartum Nonas Apriles/Junias/Septembres/...	IV - a.d. quartum Nonas Februarias
3	V - a.d. quintum Nonas...	III - a.d. tertium Nonas...	III - a.d. tertium Nonas...	III - a.d. tertium Nonas...
4	IV - a.d. quartum Nonas...	Pridie Nonas...	Pridie Nonas...	Pridie Nonas...
5	III - a.d. tertium Nonas...	Nonis ... (+ablatif pluriel)	Nonis ... (+ablatif pluriel)	Nonis Februariis
6	Pridie Nonas	VIII - a.d.octavum Idus...	VIII - a.d.octavum Idus...	VIII - a.d.octavum Idus...
7	Nonis ... (+ablatif pluriel)	VII - a.d. septimum Idus...	VII - a.d. septimum Idus...	VII - a.d. septimum Idus...
8	VIII - a.d.octavum Idus...	VI - a.d. sextum Idus...	VI - a.d. sextum Idus...	VI - a.d. sextum Idus...
9	VII - a.d. septimum Idus...	V - a.d. quintum Idus...	V - a.d. quintum Idus...	V - a.d. quintum Idus...
10	VI - a.d. sextum Idus...	IV - a.d. quartum Idus...	IV - a.d. quartum Idus...	IV - a.d. quartum Idus...
11	V - a.d. quintum Idus...	III - a.d. tertium Idus...	III - a.d. tertium Idus...	III - a.d. tertium Idus...
12	IV - a.d. quartum Idus...	Pridie Idus	Pridie Idus	Pridie Idus
13	III - a.d. tertium Idus...	Idibus ... (+ablatif pluriel)	Idibus ... (+ablatif pluriel)	Idibus Februariis
14	Pridie Idus	XIX - a.d. undevicesimum Kalendas *	a.d. XVIII Kalendas*	a.d. XVI Kalendas Martias
15	Idibus ... (+ablatif pluriel)	XVIII - a.d. duodevicesimum Kalendas...	a.d. XVII Kalendas...	a.d. XV Kalendas Martias
16	XVII - a.d. septimum decimum Kalendas*	XVII - a.d. septimum decimum Kalendas	a.d. XVI Kalendas...	a.d. XIV Kalendas Martias
17	XVI - a.d. sextum decimum Kalendas...	XVI - a.d. sextum decimum Kalendas...	a.d. XV Kalendas...	a.d. XIII Kalendas Martias
18	XV - a.d. quintum decimum Kalendas...	XV - a.d. quintum decimum Kalendas...	a.d. XIV Kalendas...	a.d. XII Kalendas Martias
19	XIV - a.d. quartum decimum Kalendas...	XIV - a.d. quartum decimum Kalendas...	a.d. XIII Kalendas...	a.d. XI Kalendas Martias
20	XIII - a.d. tertium decimum Kalendas...	XIII - a.d. tertium decimum Kalendas...	a.d. XII Kalendas...	a.d. X Kalendas Martias
21	XII - a.d. duodecimum Kalendas...	XII - a.d. duodecimum Kalendas...	a.d. XI Kalendas...	a.d. IX Kalendas Martias
22	XI - a.d. undecimum Kalendas...	XI - a.d. undecimum Kalendas...	a.d. X Kalendas...	a.d. VIII Kalendas Martias
23	X - a.d. decimum Kalendas...	X - a.d. decimum Kalendas...	a.d. IX Kalendas...	a.d. VII Kalendas Martias
24	IX - a.d. nonum Kalendas...	IX - a.d. nonum Kalendas...	a.d. VIII Kalendas...	a.d. VI Kalendas Martias
25	VIII - a.d. octavum Kalendas...	VIII - a.d. octavum Kalendas...	a.d. VII Kalendas...	a.d. V Kalendas Martias
26	VII - a.d. septimum Kalendas...	VII - a.d. septimum Kalendas...	a.d. VI Kalendas...	a.d. IV Kalendas Martias
27	VI - a.d. sextum Kalendas...	VI - a.d. sextum Kalendas...	a.d. V Kalendas...	a.d. III Kalendas Martias
28	V - a.d. quintum Kalendas...	V - a.d. quintum Kalendas...	a.d. IV Kalendas...	Pridie Kalendas Martias
29	IV - a.d. quartum Kalendas...	IV - a.d. quartum Kalendas...	a.d. III Kalendas...	
30	III - a.d. tertium Kalendas...	III - a.d. tertium Kalendas...	Pridie Kalendas Maias / Julias / Octobres / Decembres	
31	Pridie Kalendas Apriles / Junias / Augustas / Novembres	Pridie Kalendas Februarias / Septembres / Januarias		

* du mois suivant le mois en cours : par exemple pour le 16 mars, on dira « le dix-septième jour avant les calendes d'avril », et pour le 31 mars « la veille des calendes d'avril ».

Remarque : Pour les années bissextiles, on procède de la façon suivante : on **intercale un jour « bis » après le 6e jour** avant les Calendes de Mars, c'est-à-dire entre le 24 et le 25 février. On appelle ce jour intercalaire « ante diem **bis sextum** Kalendas Martias», d'où le terme « bissextile » en français.